

LA RENTE NUCLEAIRE BELGE ; EVALUATION

Un « retour » sur la rente nucléaire est justifié à deux titres au moins :

- *Les consommateurs belges (particuliers et entreprises) ont depuis 1970 supporté tous les risques et coûts des centrales nucléaires, amorties en 20 ans, donc 2 fois (si durée de vie de 40 ans) ou 3 fois (si 60 ans) trop vite, et payé leur électricité 20 à 25 % trop cher pendant tout ce temps, sans réelle compensation, malgré les conventions du secteur.*
- *Le nucléaire est fortement subsidié, via la recherche, et la limitation de responsabilité civile : au delà de 700 millions d'euros de dégâts nucléaires, le contribuable belge supporte tous les risques de sinistre, et le secteur bénéficie donc d'une assurance gratuite.*

Quantifions:

- *Approche comptable : amortissement 2 fois (ou 3 fois en cas de prolongation à 60 ans de toutes les centrales, ce qui est peu probable) trop rapide de 7,5 milliards dans les centrales, livrées entre 1975 et 1985 ; l'excès représente donc un montant de 3,750 milliards (ou 5 milliards), étalé entre 1975 et 2005, soit en date médiane 1990 ; une partie de cet excès a été reflété dans des baisses de prix, malheureusement temporaires, qui représentent par rapport à cette estimation un montant ne dépassant pas 1 milliard, à déduire. Un montant de 2,75 milliards (ou 4 milliards) en 1990 vaut aujourd'hui, actualisé au taux d'intérêt de 8 % prévalant en 1990, un montant de 13 milliards (ou 18,5 milliards). Notons aussi que la valeur du subside assurance va croître avec le temps, comme le risque technique.*
- *Approche opérationnelle : le prix de revient du nucléaire belge est probablement de l'ordre de 15 euro/mgwh, alors que le prix de marché (long terme) est de l'ordre de 45-50 euros. Si on prend 30 euro de "rente" annuelle pour 40 Twh (la production nucléaire et assimilée varie entre 40 et 50Twh par an), cela revient au minimum à 40 millions X 30 = 1,200 millions par an ; Electrabel bénéficie encore d'autres rentes héritées du régime régulé.*

Remarquons : l'argument d'Electrabel selon lequel son bénéfice ne serait "que de 800 millions", plaidant l'inanité de la rente, ne tient pas. Le bénéfice opérationnel de l'électricité en Belgique est pour Electrabel probablement supérieur (ou très supérieur) à 2 milliards en année courante, mais est réduit par divers transferts et charges visant probablement l'optimisation fiscale, ou l'aide à d'autres sociétés moins rentables du groupe GDF Suez.

La rente nucléaire en Belgique ; tentative d'évaluation

Les analyses ci-après sont basées sur des estimations personnelles à partir de données publiques, insuffisantes ; elles montrent cependant l'importance économique et morale de l'enjeu, qu'il serait grave de galvauder.

La rente nucléaire vient de nombreux subsides directs et indirects régulièrement octroyés au secteur nucléaire (voir point 3) et de l'amortissement accéléré des centrales nucléaires entre 1975 et 2005 (les centrales furent livrées entre 1975 et 1985). En gestion correcte, l'amortissement aurait dû être réalisé sur la durée de vie économique des centrales. Bien

que la durée économique prévue fut de minimum 30 à 40 ans, et que la durée d'amortissement en France par exemple fut fixée à 30 ans- pour des centrales du même type, la durée d'amortissement fut fixée au départ (en 1975) à 20 ans, ce qui était "très prudent"; cette "prudence" était en fait payée par les consommateurs (particuliers et entreprises, surtout PME). Rappelons que durant toute la période 1955-2005, le secteur était organisé en monopoles (régionaux puis nationaux) de production et transport, dans le cadre de conventions leur permettant de facturer tous leurs coûts et de faire des bénéfices garantis (d'un niveau défini par convention), à charge pour eux de gérer en "pratiquant la transparence et en visant les prix les plus bas". Il devint évident dans les années 90 que la durée de vie des centrales serait supérieure à 20 et même à 30 ans, mais la durée d'amortissement à 20 ans fut maintenue, malgré le surcoût de facturation de 20 à 30% que subissaient les clients, sans compensation réelle. Essayons de quantifier la valeur de la rente nucléaire ainsi accumulée par les producteurs, malgré les conventions.

1) la valeur financière des amortissements accélérés et rien d'autre

Les investissements réalisés et amortis durant les années de 1975 à 2005, furent au minimum de 300 milliards de francs belges, soit 7,5 milliards d'euros ; les amortissements excessifs furent donc de 3,750 milliards, répartis entre 1975 et 2005, ce qui équivaut environ à 3,750 milliards en 1990, date médiane entre 1975 et 2005 (en cas de prolongement à 60 ans de toutes les centrales, l'excès d'amortissement durant la première période de 20 ans fut alors de 5 milliards, en 1990 toujours). Selon les règles, les amortissements accélérés auraient dû bénéficier ultérieurement au consommateur sous forme de prix bas et stables ; la fin progressive des amortissements entre 1995 et 2005 a amené quelques baisses de prix (surtout entre 2000 et 2003) corrigées ensuite par des hausses, à cause d'une indexation devenue après 2003 opaque et peu justifiée. Au vu des prix relatifs entre les marchés belges et voisins durant cette période, on peut évaluer l'impact de l'ensemble des baisses temporaires de 1995-2003 à un maximum de l'équivalent de 25% du total, soit 1 milliard. Restent 2,750 milliards (ou 4 milliards). Combien valent ces milliards de 1990 aujourd'hui? La réponse dépend du taux d'intérêt choisi pour l'actualisation; le taux des emprunts d'état belge en 1990 était de environ 8%, ce qui donne une valeur actuelle de 13 milliards (dans le scénario 60 ans : 18,5 milliards).

Récupérer ces 13 milliards de valeur actuelle sur la durée de vie moyenne restante des centrales (environ 12 ans) équivaudrait en annuité future (à 4%) à près de 1,4 milliards par an ; en cas de prolongation de toutes les centrales, il faudrait récupérer 18,5 milliards sur 32 ans, ce qui représente (à 5%) environ 1,2 milliard par an.

2) l'avantage opérationnel actuel

Le coût de production nucléaire n'est pas communiqué par Electrabel, officiellement pour des raisons de concurrence, ce qui est curieux quand on sait qu'il n'y a pas de concurrence en production en Belgique, et que dans des secteurs comparables et plus concurrentiels (Télécoms par exemple), les prix de revient des acteurs dominants sont connus, au moins par les régulateurs.

Tentons quelques approximations.

- Les chiffres de coûts de production d'électricité en Belgique étaient connus jusque 2001-2002, dans le cadre du reporting (l'"affectation de la recette") imposé au secteur (en échange de son monopole et de ses bénéfices garantis). Les coûts étaient à ce moment en diminution régulière du fait de la fin des amortissements nucléaires; les coûts (hors combustible) de Production et Interconnexion-Transport étaient encore de +/- 23 euros/ mgwh. Si l'on retire

le coût de 8-10 euros de Interconnexion-Transport et les 6 euros que coûtaient encore les amortissements, on atteint des coûts directs de production hors combustible de l'ordre de 10 euros par mégawatt/heure (mgwh) pour l'ensemble de la production belge en 2002. Pour le nucléaire dont les coûts de combustible sont très faibles, on peut donc estimer un coût direct de 12 à 13 euros par mgwh à cette époque comme un maximum, et depuis ce coût n'a probablement pas beaucoup augmenté (le personnel a été significativement réduit). Les amortissements de base sont terminés depuis 2005, mais quelques nouveaux investissements nucléaires (faibles) doivent être amortis, pour probablement moins de 120 millions par an, soit 2 à 3 euro/mgwh; estimons un coût actuel du nucléaire en Belgique de 15 euros/mgwh.

- En France ; les coûts totaux de production du nucléaire français sont probablement plus élevés qu'en Belgique, puisque les centrales (datant aussi des années 80) y sont amorties en 30 ans ; mais notons qu'en 1999-2002 EDF vendait son électricité (aussi majoritairement nucléaire) dans le marché de gros à long terme au prix de 20-22 euros du mgwh, et était rentable. Des coûts directs (hors amortissements) du nucléaire de 10 à 15 euros par mgwh sont donc vraisemblables là aussi, et sont d'ailleurs estimés à ce niveau dans une étude récente (revue de l'énergie n° 581, janvier 2008, pg 5 à 16).

Un coût de production du nucléaire belge pour les années à venir autour de 15 euros par mgwh est donc une estimation plausible. Electrabel pourrait souhaiter le démentir, mais devrait apporter des chiffres vérifiables, ce qui aiderait à la transparence du secteur.

Les prix de l'électricité à long terme en Europe sont aujourd'hui de l'ordre de 50 euros par mgwh (Electrabel semble vendre aujourd'hui son électricité plus cher que cela en Belgique à cause d'une autre rente, la rente de monopole...). Si, à nouveau par souci de conservatisme, on prend 45 euros comme prix de référence, la rente nucléaire représente un avantage de prix de 30 euros par mgwh, sur une production "nationale" de 40 à 50 Twh soit 40 à 50 millions de mgwh par an (le chiffre exact dépend des pannes et entretiens, ainsi que de la manière dont on considère la part belge de la production de Chooz, et de la station de pompage de Coo, aussi héritées du régime régulé). On est donc au minimum à 1,2 mia par an de rente nucléaire, sur base des prix prospectifs.

3) de plus : les autres composants de la rente nucléaire

En plus des amortissements accélérés, le secteur nucléaire a bénéficié de subsides de recherche considérables et bénéficie depuis le début d'un subside important découlant de la déresponsabilisation sur le risque civil. En clair, en cas d'accident nucléaire, qui pourrait coûter des milliards d'euros, la responsabilité du secteur privé est limitée à 600-700 millions, et le reste sera supporté par le contribuable. Cette assurance implicite donnée par l'état vaut beaucoup d'argent, l'équivalent de la prime que devrait payer le secteur pour s'assurer lui-même. La valeur de ce subside augmente d'ailleurs avec le temps, puisque la quantité de déchets augmente, et la vétusté des centrales accroît le risque d'accident (qui semble rester faible, même après 40 ans, mais n'est certainement pas nul). Ce système est répandu dans la plupart des pays nucléaires, mais dans divers autres pays l'économie et l'Etat bénéficient directement ou indirectement de la rente nucléaire, ce qui n'est pas le cas en Belgique, où les prix sont élevés et le producteur paye (très) peu d'impôts.

Le nucléaire a aussi l'avantage de ne dépendre que très faiblement des coûts de combustible. On estime que le carburant nucléaire, l'uranium enrichi, ne compte que pour quelques % du prix total, et la matière première encore moins. Il présente aussi des avantages en matière de CO2. Ces avantages sont aussi accaparés aujourd'hui par le producteur, alors que dans les conventions et les promesses, il était clair que le système devait être géré dans l'intérêt général ; tout le risque économique des coûts de construction, de financement et de production ont été supportés par l'économie belge, ainsi que le coût des échecs divers et variés (Kalkar, le surgénérateur et autres utopies...)

4) la prolongation au-delà de 40 ans

Celle-ci est encore un autre enjeu, qui pourrait peut-être se régler par appel d'offre, mais exige aussi une révision du statut anormal des provisions de démantèlement et retraitement nucléaires payées par les consommateurs mais toujours contrôlées par Electrabel.

5) En conclusion

Quelle que soit la manière dont on l'approche, on peut donc justifier une rente équivalente à 1,2-1,4 milliards par an, sans même tenir compte de la valeur de la prime d'assurance, quelle que soit la durée restante des centrales. Le "retour" de la rente nucléaire vers l'économie belge par une combinaison de prélèvement et de mutualisation de l'avantage de coût, est un impératif économique encore plus que d'équité. Il devrait permettre tout à la fois de stabiliser les prix (ce qui serait bienvenu pour la compétitivité des entreprises belges, qui payent aujourd'hui leur électricité beaucoup plus cher que leurs concurrentes françaises, et pour le pouvoir d'achat des ménages), d'encourager les indispensables investissements de production, de créer un fonds d'assurance nucléaire, et financer la recherche dans les énergies du futur, sans à nouveau charger le contribuable ou le consommateur. Electrabel n'aime pas cette idée, malgré les conventions qu'ils ont signées. Elle prétend entre autres que ses bénéfices, de 800 millions par an apparemment, ne lui permettraient pas de supporter une telle charge. Depuis l'abandon du reporting réglementaire en 2001-2002, et plus encore après le retrait d'Electrabel de la Bourse en 2006, il n'est plus possible de chiffrer clairement la rentabilité de leurs activités opérationnelles belges. Electrabel déclarait plus de 1,5 milliards de bénéfices opérationnels en 2004-2005, venant essentiellement de l'électricité belge. Ses coûts opérationnels en électricité belge n'ont probablement pas beaucoup augmentés, et ses prix de vente fortement augmentés depuis 2005; il est donc probable que ses bénéfices opérationnels relatifs à l'électricité belge ont fortement augmentés entre 2005 et 2008. Son chiffre d'affaire opérationnel réel en Belgique est de l'ordre de 6 à 7 mia d'euros et ses actifs industriels de l'ordre de 2 milliards d'euros, alors que son endettement est de l'ordre de 30 milliards, parce qu'il porte une grande partie des participations du groupe GDF-Suez, précisément parce que l'électricité belge est l'activité la plus rentable (depuis de longues années) de tout le groupe, et que de plus cet arrangement, ainsi que des opérations et transferts probables au bénéfice d'autres parties du groupe permettent d'"optimiser" les impôts en Belgique. Il n'est donc pas anormal d'estimer que la rentabilité opérationnelle réelle d'Electrabel sur l'activité gaz-électricité en Belgique est actuellement un multiple du bénéfice apparent de 800 millions. Quant à l'"indignation" d'Electrabel/GDF-Suez face à l'"arbitraire public" de l'état belge qui veut obtenir un retour en Belgique de la rente nucléaire, elle est cocasse face à la passivité des mêmes devant l'arbitraire public français, qui, sans aucune des raisons mentionnées ci-dessus, ponctionne entre 2008 et 2009 GDF-Suez de 1 à 2 milliards pour soulager le consommateur français de gaz (voir « Le Soir » du 19 septembre 2009). Sous prétexte peut-être qu'ils font suffisamment de bénéfices en Belgique...